

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 103 du Centre administratif de Roberval, ce 21^e jour d'octobre 2025, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Marie-Pier Létourneau, vice-présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Esther Côté;
M^{me} Nadia Lambert;
M^{me} Audrey Boulianne;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;
M. Pierre Lavoie;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Stéphanie Nadeau;

Présence par visioconférence :

M^{me} Marie-Pierre Gagné, membre parent;

assistés de M^e Annie Tremblay, directrice générale par intérim et de M^e Anne-Sophie Potvin, secrétaire générale par intérim.

Absences :

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Sabrina Castonguay.

Invités :

M. Carl Bouchard, directeur général adjoint par intérim;
M^{me} Chantale Simard, directrice générale adjointe par intérim;
M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières;
M. Steeve Martel, directeur adjoint du Service des ressources financières.

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 16 octobre 2025 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. **Mot de bienvenue**

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. **Prestation du serment de trois nouveaux administrateurs**

En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M^e Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation de trois nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

M^e Annie Tremblay a procédé à l'assermentation de :

- M^{me} Audrey Boulianne à titre de membre du personnel d'encadrement;
- M^{me} Sabrina Castonguay à titre de direction d'établissement;
- M^{me} Stéphanie Nadeau à titre de personne issue du milieu des affaires.

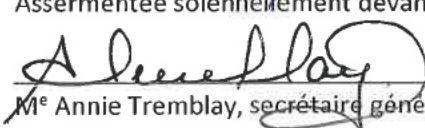
Celles-ci ont prêté serment de remplir les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

SERMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

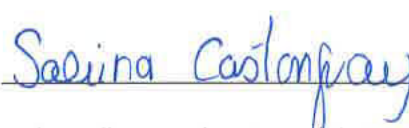
Je, Audrey Boulianne, domiciliée au _____, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

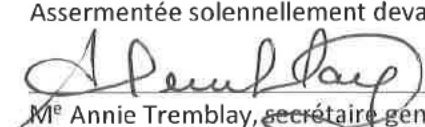
Assermentée solennellement devant moi, le 26 juin 2025.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Sabrina Castonguay, domiciliée au _____, i, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

Assermentée solennellement devant moi, le 30 juin 2025.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Stéphanie Nadeau, domiciliée au _____, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : Stéphanie Nadeau

Assermentée solennellement devant moi, le 27 juin 2025.

Annie Tremblay
M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

4. Dépôt des déclarations d'engagement de trois nouveaux administrateurs pour le respect des normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration

ATTENDU que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* édicte que les nouveaux membres du conseil d'administration doivent signer une déclaration afin de s'engager et promouvoir le respect dudit règlement et de déclarer connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables;

ATTENDU que ces déclarations doivent être déposées devant le conseil d'administration;

Les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations des administrateurs listés ci-dessous; déclarations qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale :

- M^{me} Audrey Boulianne;
- M^{me} Sabrina Castonguay;
- M^{me} Stéphanie Nadeau.

5. Dépôt des déclarations d'intérêts 2025-2026 des membres du CA

CA-0690-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations d'intérêts qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale qui les mettra sous scellé, considérant les renseignements personnels qu'elles contiennent;

QU'il soit convenu que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et la présidence soient les seuls à en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6. Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-0691-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Stéphanie Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

7. Adoption des procès-verbaux des 17 juin, 2 juillet et 19 août 2025

L'assemblée dispense la secrétaire générale de faire la lecture des procès-verbaux des 17 juin, 2 juillet et 19 août 2025.

CA-0692-10-25

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE les procès-verbaux des 17 juin, 2 juillet et 19 août 2025 soient adoptés tel que déposés.

A D O P T É

8. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour.

M^{me} Audrey Boulianne déclare qu'elle présentera la recommandation CRR-030-10-25 (Présentation du plan d'investissement 2025-2026 – Plan numérique) ainsi que les modifications apportées à la Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication (point 14.7 de l'ordre du jour). Elle se retirera de la délibération pour les décisions en lien avec ces sujets.

9. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

10. Rapports des comités du conseil d'administration

10.1. Comité de vérification

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 8 octobre 2025 est déposé. M. Pierre Lavoie, président du comité, mentionne que les points discutés au comité de vérification ont été traités au comité plénier de la semaine dernière.

10.2. Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

10.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

10.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

M^{me} Janot Pagé Kroft fait un retour sur la dernière rencontre du conseil d'administration du Cégep de Saint-Félicien et mentionne les principaux sujets abordés.

11. Présentation ou information au conseil d'administration**11.1. Affaires découlant du procès-verbal du 17 juin 2025**

Les affaires découlant du procès-verbal du 17 juin 2025 sont déposées à titre informatif.

11.2. Affaires découlant du procès-verbal du 2 juillet 2025

Les affaires découlant du procès-verbal du 2 juillet 2025 sont déposées à titre informatif.

11.3. Affaires découlant du procès-verbal du 19 août 2025

Les affaires découlant du procès-verbal du 19 août 2025 sont déposées à titre informatif.

11.4. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 13 juin au 21 octobre 2025 est présentée à titre informatif.

11.5. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 18 juin au 21 octobre 2025 est présenté à titre informatif.

11.6. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 17 juin au 21 octobre 2025 est présenté à titre informatif.

11.7. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

M^{me} Annie Tremblay apporte des explications à l'égard de la décision de la direction générale n° DG-93-2025 concernant les dépenses excédant l'évaluation du coût du contrat d'entretien de véhicules en formation professionnelle pour l'année 2024-2025.

M^{me} Annie Tremblay fait mention des modifications apportées à l'attestation de la direction – conformité financière et légale.

11.8. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

11.9. Bulletin d'information L'Ardoise (2024-2025)

Le bulletin d'information L'Ardoise pour l'année 2024-2025 est déposé à titre informatif.

12. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Karine Boivin, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

12.1. Adoption des modifications apportées à la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources

ATTENDU la *Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CA-0602-10-24;

ATTENDU les modifications apportées à la politique;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité de répartition des ressources les 9 et 15 septembre 2025;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 16 septembre 2025;

ATTENDU la présentation effectuée au comité de vérification le 8 octobre 2025 et sa recommandation positive;

En conséquence,

CA-0693-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées à la *Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources* telles que présentées.

ADOPTÉ

12.2. Entérinement de l'entente entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'entente pour l'année 2025-2026 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration visant à établir les conditions requises à l'accompagnement de la clientèle des services d'apprentissage du français;

ATTENDU que toute entente avec un ministère doit être approuvée par le conseil d'administration;

ATTENDU que l'entente signée devait être transmise au plus tard le 30 septembre 2025, soit avant la tenue de la séance du conseil d'administration;

ATTENDU la consultation effectuée, par courriel, auprès des membres du conseil d'administration afin d'obtenir l'autorisation de procéder à la signature de l'entente;

En conséquence,

CA-0694-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine l'entente entre le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉ

13. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

14. Dossiers nécessitant une décision

14.1. Amendement de la résolution CA-0679-06-25 : Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration 2025-2026

ATTENDU la résolution CA-0679-06-25 qui adoptait le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2025-2026;

ATTENDU que la résolution doit être amendée afin de modifier la date du 23 septembre 2025 pour le 21 octobre 2025;

En conséquence,

CA-0695-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2025-2026 soit amendé de la façon suivante :

Conseil d'administration	
19 h	
Date	Lieu
23 sept. 2025 21 oct. 2025	Roberval
16 déc. 2025	Dolbeau-Mistassini
24 févr. 2026	Roberval
26 mai 2026	Dolbeau-Mistassini
30 juin 2026	Roberval

ADOPTÉ

M. Steeve Martel, directeur adjoint du Service des ressources financières, présente l'état des taxes scolaires dues.

14.2. État des taxes scolaires dues au 15 octobre 2025

ATTENDU qu'en vertu de l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU que l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique stipule que cet état doit être soumis au conseil d'administration du centre de services scolaire pour approbation avant d'être transmis au greffier-trésorier de la municipalité locale régie par le Code municipal du Québec dans le territoire de laquelle sont situés les immeubles;

En conséquence,

CA-0696-10-25

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires au 15 octobre 2025 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉ

14.3. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-007-09-25 à CRR-019-09-25)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 9 et 15 septembre 2025;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-007-09-25, CRR-008-09-25, CRR-009-09-25, CRR-010-09-25, CRR-011-09-25, CRR-012-09-25, CRR-013-09-25, CRR-014-09-25, CRR-015-09-25, CRR-016-09-25, CRR-017-09-25, CRR-018-09-25 et CRR-019-09-25;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion le 16 septembre 2025;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0697-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-007-09-25 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES ADRESSÉES AU CRR ET MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AJOUT DE RESSOURCES

CONSIDÉRANT les propositions du sous-comité du CRR de critères pour évaluer les demandes adressées au CRR;

CONSIDÉRANT la mise à jour de la démarche à suivre pour soumettre une demande au CRR;

CONSIDÉRANT les modifications qui ont été proposées par les membres du CRR dans les deux documents;

QUE les critères présentés soient acceptés avec les modifications proposées;

QUE la démarche à suivre pour une demande d'ajout de ressources soit acceptée avec les modifications proposées.

CRR-008-09-25 : AJOUT DE 11 HEURES PAR SEMAINE – ÉDUCATEUR EN MILIEU SCOLAIRE (NOTRE-DAME-DES-ANGES)

CONSIDÉRANT les inscriptions tardives de plusieurs parents pour des besoins au service de garde;

CONSIDÉRANT que le groupe est finançable;

CONSIDÉRANT que nous avons une ressource disponible;

CONSIDÉRANT que cette école est située en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la demande ne cadre pas au niveau des critères de priorisation qui ont été établis, et plus particulièrement qu'il ne s'agit pas d'un service direct à l'élève;

QUE l'ajout de 11 heures par semaine d'éducateur en milieu scolaire ne soit pas recommandé pour l'année scolaire 2025-2026.

CRR-009-09-25 : AJOUT DE 6 HEURES PAR SEMAINE – ÉDUCATEUR EN MILIEU SCOLAIRE (SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE)

CONSIDÉRANT qu'une jeune diabétique (gravement atteinte) a besoin d'un suivi très serré;

CONSIDÉRANT que le besoin est d'ordre médical et que nous devons la suivre sur l'heure du midi;

CONSIDÉRANT qu'une ressource supplémentaire est disponible pour combler le midi;

CONSIDÉRANT que sur l'heure du midi il y a plusieurs jeunes inscrits (avec seulement deux ressources);

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de temps de préparation;

QU'un ajout de 5 h par semaine d'éducateur en milieu scolaire soit recommandé à compter du 9 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire à moins que la situation ne nécessite plus de besoin en cours d'année;

QUE la ressource soit payée à même le budget du service de garde.

CRR-010-09-25 : AJOUT DE 13 HEURES PAR SEMAINE – ÉDUCATEUR EN MILIEU SCOLAIRE (BENOÎT-DUHAMEL)

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'inscriptions de jeunes émanant des classes spécialisées au service de garde (23 jeunes en provenance de classes spécialisés sur 25 comparativement à 18 sur 25 l'année dernière);

CONSIDÉRANT que 13 de ces jeunes proviennent de l'extérieur du territoire desservi par l'école;

CONSIDÉRANT l'abolition d'un poste de TES et d'un poste de PEH au 1^{er} juillet 2025 qui étaient attitrés dans ces classes spécialisées et qui travaillaient également au service de garde pour répondre aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT qu'il est mathématiquement impossible de combler toutes les plages du service de garde avec le personnel présentement en place;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves d'âge primaire ont des besoins à temps plein, et ce, à différents niveaux (salle de bain (deux personnes), jeunes qui se sauvent, violence, langage non verbal, support lors de désorganisation, dîner en 1 pour 1, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de demander aux TES de ces classes de faire toutes les heures en service de garde avec ces jeunes à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'aménager les horaires des personnes pour répondre aux besoins lors de la plage horaire du soir;

QU'un ajout de 7,5 h par semaine (incluant un temps de préparation de 0,5 h) d'éducateur en milieu scolaire soit recommandé, sur l'heure du midi, à compter du 9 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire à moins que la situation ne nécessite plus de besoin en cours d'année;

QUE la ressource soit payée à même le budget du service de garde.

CRR-011-09-25 : SITE DE DIFFUSION DE FILMS : LES FILMS CRITERION ET ACF

CONSIDÉRANT que le temps d'écran doit être diminué dans les écoles;

CONSIDÉRANT que ces sites sont peu utilisés par les écoles;

DE cesser le paiement des licences « Les Films Criterion » et « ACF ».

CRR-012-09-25 : CRITÈRES POUR L'ENCADREMENT DES ABSENCES – RETOURS PROGRESSIFS ET PAIEMENTS

CONSIDÉRANT que chaque dossier a ses particularités;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle des dossiers;

QUE chaque dossier soit traité par le Service des ressources humaines sans passer par le CRR;

QU'une reddition de comptes soit faite au Service des ressources financières quant aux coûts (salaires) à prévoir en utilisant un code de projet afin de préserver la confidentialité des renseignements.

CRR-013-09-25 : RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE TRAVAIL – DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE – PERMIS DE TRAVAIL FERMÉ

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions du ministère de l'Immigration, la longueur des délais et toute la lourdeur administrative rattachée à la démarche;

CONSIDÉRANT nos besoins de ressources enseignantes dans nos milieux dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'arrivée de l'échéance de trois ans du permis de travail des travailleuses étrangères de notre première cohorte et, qu'elles se retrouvent sans nouvelles de leurs démarches pour l'obtention de leur résidence permanente;

CONSIDÉRANT que si ces travailleuses étrangères sont sans nouvelles de la réponse de leur résidence permanente, elles devront quitter le Québec à moins d'obtenir un permis fermé de trois ans;

CONSIDÉRANT que les démarches de la demande du permis fermé doivent débiter plusieurs mois à l'avance avant la date d'échéance (ex. : entre six à huit mois);

CONSIDÉRANT les coûts relatifs à la demande de permis de travail par enseignante (entre trois et cinq enseignantes concernées en 2025-2026), dont les frais s'élèvent aux alentours de 5 000 \$ par personne;

CONSIDÉRANT le contexte budgétaire actuel;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire désire être équitable envers tous ses employés;

QUE les permis de travail des trois à cinq travailleuses étrangères concernées ne soient pas remboursés par le Centre de services scolaire;

QUE des démarches soient effectuées auprès des instances gouvernementales (député, etc.) pour les sensibiliser à agir dans cette situation;

QUE le Centre de services scolaire accepte le renouvellement des permis de travail de ces travailleuses pour une période de trois ans.

CRR-014-09-25 : MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES INCLUSES AUX COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation CRR-138-06-25 qui indiquait que la réserve centrale de 100 000 \$ serait conservée à 100 % pour les compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à l'allocation de 2 982 902 \$ via la mesure 16036, il est nécessaire de démontrer avoir inclus aux compressions budgétaires seulement un maximum de 20 % des mesures dédiées ou protégées dans les compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT la recommandation CRR-006-08-25 ayant servi à ramener à un maximum de 20 % les compressions budgétaires effectuées sur des mesures dédiées ou protégées;

CONSIDÉRANT qu'il a été omis de traiter la mesure 15021 – *Programme de tutorat* dans la recommandation CRR-006-08-25;

CONSIDÉRANT qu'au moment de déterminer les montants à conserver pour les compressions budgétaires au niveau de certaines mesures, des estimations ont parfois été faites;

QUE

- soit ramené à 89 339 \$ le montant de la réserve centrale relative à la mesure 15021 – Programme de tutorat inclus dans les compressions budgétaires;
- soit indiqué dans la recommandation CRR-138-06-25 une compression :
 - de 20 736 \$ au lieu de 37 000 \$ au niveau de la mesure 15024 – Aide aux parents;
 - de 26 921 \$ au lieu de 25 000 \$ au niveau de la mesure 15031 – Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant;
 - de 72 906 \$ au lieu de 71 000 \$ au niveau de la mesure 15103 – Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (volet 2);
- soit indiqué dans la recommandation CRR-141-06-25 une compression :
 - de 32 550 \$ au lieu de 32 250 \$ au niveau de la mesure 11022 – Maternelle 4 ans à temps plein - Volet Parents;
- soit indiqué dans la recommandation CRR-006-08-25 une compression :
 - de 7 969 \$ au lieu de 9 069 \$ au niveau de la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire;
 - de 224 329 \$ au lieu de 210 522 \$ au niveau de la mesure 15186 - Sorties scolaires en milieu culturel;
 - de 35 126 \$ au lieu de 35 000 \$ au niveau du montant de « Réussite éducative » inclus dans le budget des écoles.

**CRR-015-09-25 : ANNEXE 4 – CRITÈRES DE RÉPARTITION – BUDGET ALLOCATIONS
DU PLAN D'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE**

CONSIDÉRANT la recommandation CRR-66-09-24;

CONSIDÉRANT que pour les mesures 50761 - Équipements numériques pour la formation générale des jeunes et des adultes, 50766 - Équipements numériques pour la formation professionnelle et 50793 - Infrastructures de télécommunication, les sommes inutilisées au 30 juin sont rapatriées par le Service des ressources informatiques afin de financer des dépenses centralisées;

CONSIDÉRANT la volonté de devancer la date du 30 juin au 16 mai de chaque année afin de permettre plus de flexibilité et de prévisibilité au Service des ressources informatiques pour répondre adéquatement au besoin de l'organisation;

QUE la date du 30 juin soit modifiée pour le 16 mai de chaque année.

**CRR-016-09-25 : AJOUT D'HEURES POUR LES TECHNICIENNES EN SERVICE DE GARDE
(SAINTE-THÉRÈSE, MONSEIGNEUR BLUTEAU ET NOTRE-DAME-DES-ANGES)**

CONSIDÉRANT la lourdeur de la tâche d'une technicienne en service de garde;

CONSIDÉRANT l'ampleur des tâches administratives;

CONSIDÉRANT la gestion du personnel et ses défis, notamment en présence de membres du personnel non légalement qualifié;

CONSIDÉRANT la demande de ce besoin par les techniciennes en service de garde et la mise en place d'un comité de travail depuis 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été formulée par l'école Monseigneur Bluteau;

QU'une demande officielle détaillée incluant les raisons justifiant la demande soit faite par la direction de l'école Sainte-Thérèse;

QUE l'ajout de 7,5 heures par semaine de technicienne en service de garde pour le service de garde de l'école Notre-Dame-des-Anges ne soit pas autorisé;

QU'une analyse des services de garde soit faite par le comité déjà en place en y ajoutant des directions et techniciennes en service de garde en provenance de différents services de garde (gros-moyen-petit) afin d'avoir une diversité.

CRR-017-09-25 : 14 H SURNUMÉRAIRE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE – MAINTIEN DE L'EXPERTISE AU SUPPORT AUX ENSEIGNANTS FORMÉS HORS QUÉBEC

CONSIDÉRANT la disponibilité de M^{me} Édith Savard ainsi que son expertise dans le dossier concernant le support aux enseignants formés hors Québec (ci-après, « EFHQ »), ayant occupé le rôle de conseillère pédagogique en insertion professionnelle avant son départ à la retraite en mai 2025;

CONSIDÉRANT l'absence et le non-remplacement de la ressource au Service des ressources humaines qui chapeaute la coordination des opérations du plan d'accueil, d'intégration et de formation des EFHQ;

CONSIDÉRANT que le support doit dorénavant être assuré par M^{me} Émilie Routhier, directrice adjointe des Services éducatifs et M. Jean-François Ouellet, coordonnateur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la nouvelle conseillère pédagogique en insertion professionnelle, M^{me} Julie Paquette, aurait à s'approprier l'ensemble des formations et du rôle-conseil en lien avec les dossiers des EFHQ et qu'il s'agit probablement de la dernière année d'accueil de travailleurs étrangers et de mise en œuvre du programme d'accompagnement de 12 semaines;

CONSIDÉRANT l'absence prévue de M^{me} Paquette à compter de janvier 2026 et le recours envisagé aux services de M^{me} Édith Savard à raison de trois jours par semaine pour assurer le remplacement, entraînant une économie de deux jours par semaine de janvier à mai;

CONSIDÉRANT les besoins des EFHQ;

QUE les services de M^{me} Édith Savard soient retenus de septembre à décembre 2025, deux jours par semaine (14 h), afin de s'occuper du dossier des EFHQ, évitant ainsi le transfert de

connaissances dans un dossier où les besoins pour les années futures ne seront plus les mêmes. Cela permettra à M^{me} Paquette d'accroître les services offerts et les formations aux mentors et aux employés en insertion professionnelle de septembre à décembre 2025. De plus, cela se fait sans coût supplémentaire.

CRR-018-09-25 : MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE AUX OBJECTIFS ET AUX PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que toutes les modifications importantes ont préalablement fait l'objet de recommandations de la part du CRR;

QUE la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources soit adoptée telle que modifiée.

CRR-019-09-25 : AJOUT DE DEUX TES (32 H) ET DEUX PEH (6H) – JORDAN (NOTRE-DAME)

CONSIDÉRANT les demandes de la direction de l'école Notre-Dame d'ajouter deux ressources de 32 h TES et deux ressources de 6 h PEH;

CONSIDÉRANT l'arrivée de deux nouveaux élèves de la maternelle avec de grands besoins particuliers;

CONSIDÉRANT leur besoin important de supervision continue de la part d'un adulte pour notamment les diriger et comprendre les consignes;

CONSIDÉRANT que l'équipe déjà en place n'est pas en mesure d'accomplir la tâche demandée, considérant leur charge de travail déjà bien remplie;

CONSIDÉRANT que ces ressources peuvent être payées avec la mesure du principe de Jordan (fédérale);

CONSIDÉRANT que les heures rémunérées générées par cette demande pourront être exclues du suivi de la cible des équivalents temps complet (ETC);

D'ajouter seulement un 32 h TES et un 6 h PEH pour les deux élèves concernés, pour l'année en cours, à moins que le besoin ne soit plus nécessaire en cours d'année, pour combler les besoins auprès des deux élèves de maternelle.

ADOPTÉ

M^{me} Audrey Boulianne se retire lors de la prise de décision du point suivant, suite à la présentation des recommandations, en raison d'un conflit d'intérêts. Il est 20 h 59. Elle reprend part à la séance par la suite.

14.4. Approbation des recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-020-09-25 à CRR-030-10-25)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 29 septembre, 7 octobre et 20 octobre 2025;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-020-09-25, CRR-021-10-25, CRR-022-10-25, CRR-023-10-25, CRR-024-10-25, CRR-025-10-25, CRR-026-10-25, CRR-027-10-25, CRR-028-10-25, CRR-029-10-25 et CRR-030-10-25;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 21 octobre 2025;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont normalement acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

ATTENDU que l'ensemble de ces recommandations ont été présentées seulement aujourd'hui au comité consultatif de gestion et que la prochaine séance de décisions de la direction générale est prévue le 24 octobre 2025 faisant donc en sorte que les membres du conseil d'administration n'ont pas à entériner les décisions de la direction générale, mais plutôt à approuver ces recommandations;

En conséquence,

CA-0698-10-25

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-020-09-25 : AJOUT DE 7,5 HEURES TES POUR LES DÎNERS (ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES)

CONSIDÉRANT la présence d'élèves avec de graves troubles de comportement dans la classe Étincelle, pouvant se désorganiser à n'importe quel moment;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques de la clientèle;

CONSIDÉRANT l'épuisement de nos ressources actuelles;

CONSIDÉRANT la présence de besoins sur l'heure du dîner;

D'ajouter 7,5 heures de TES sur l'heure du dîner;

QUE la ressource soit payée à même l'organisation scolaire, pour l'année en cours à moins que le besoin ne soit plus nécessaire en cours d'année (révision du besoin au cours de l'automne).

CRR-021-10-25 : ENTÉRINEMENT – AJOUT DE 5 HEURES DE TES (MONSIEUR BLUTEAU)

CONSIDÉRANT que l'élève ne devait pas fréquenter la classe Kangourou;

CONSIDÉRANT que les comportements de l'élève représentent un risque pour les élèves et le personnel;

CONSIDÉRANT que l'élève est présentement à la maison et ne peut être scolarisé à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il n'est actuellement pas possible pour l'élève d'être en contact avec les autres sans la présence d'un adulte en 1 pour 1;

CONSIDÉRANT que l'ajout de 5 h peut être rémunéré par la mesure Jordan;

CONSIDÉRANT que les membres du comité ont été consultés par courriel, le 22 septembre 2025, et ont accepté la recommandation pour ne pas retarder le processus d'embauche;

D'entériner l'ajout de 5 heures de TES, payées par la mesure Jordan, pour l'année en cours à moins que le besoin ne soit plus présent en cours d'année.

CRR-022-10-25 : AJOUT DE 32 HEURES TES (HÉBERT)

CONSIDÉRANT les besoins actuels de la classe spécialisée soit des besoins de supervision accrue pour assurer la sécurité des autres élèves de la classe ainsi que des élèves des groupes à proximité du local;

CONSIDÉRANT la présence d'un élève ayant un trouble grave de comportement, un élève ayant un trouble envahissant du développement, un élève ayant possiblement un TSA (à confirmer) et un élève ayant des troubles d'ordre psychopathologique dans une classe spécialisée dédiée aux difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'incapacité du groupe à travailler dans un climat propice aux apprentissages;

CONSIDÉRANT l'analyse à venir d'un comité d'accès à la classe Kangourou, une classe adaptée aux élèves ayant des troubles de comportement (en mesure de répondre aux besoins grâce aux ressources et à l'organisation physique);

CONSIDÉRANT les aménagements présents et l'utilisation du Centre de soutien bienveillant;

CONSIDÉRANT le retrait d'une TES dans cette classe en 2025-2026, passant de 2 à 1;

D'ajouter 15 heures de TES si l'élève n'intègre pas la classe Kangourou,

QUE la ressource soit payée dans l'organisation scolaire, pour l'année en cours à moins que le besoin ne soit plus présent en cours d'année.

CRR-023-10-25 : AJOUT DE 5 HEURES À TEMPS ET DEMI DE TECHNICIENNE EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE (SAINTE-THÉRÈSE)

CONSIDÉRANT un surcroît de travail effectué depuis 2022 par la technicienne en service de garde et en milieu scolaire de l'école Sainte-Thérèse, à raison d'une heure par jour pour un total de cinq heures par semaine, rémunéré à temps et demi;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite dénoncer cette situation qui ne sera dorénavant plus reconduite et faire les démarches requises auprès du syndicat du personnel de soutien et du membre du personnel concerné;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du plus gros service de garde du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la lourdeur de la tâche de la technicienne en service de garde et en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'analyser la situation;

QUE la présente situation soit dénoncée au syndicat du personnel de soutien;

QU'un ajout de 5 h en temps supplémentaire, en sus de son horaire de 35 h/semaine, soit alloué à la technicienne en service de garde et en milieu scolaire jusqu'au 27 février 2026;

QUE les tâches des techniciennes en service de garde et en milieu scolaire soient analysées par l'intermédiaire d'un comité de travail pendant l'année en cours.

CRR-024-10-25 : ADHÉSION AU CRRE ET AU CRÉPAS

CONSIDÉRANT la recommandation CRR-002-07-25 qui recommandait aux autres centres de services scolaires de la région de cesser régionalement, de façon temporaire, l'adhésion au CRRE et au Crépas;

CONSIDÉRANT que les autres CSS de la région ont décidé de maintenir leur adhésion à ces organismes;

CONSIDÉRANT que la cessation de notre adhésion à ces organismes ferait en sorte de nous isoler régionalement;

DE maintenir notre adhésion au CRRE et au Crépas.

CRR-025-10-25 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC COBALT INTELLIGENCE INC.

CONSIDÉRANT la fin du contrat avec l'entreprise Cobalt intelligence inc. en février 2026;

CONSIDÉRANT que la plateforme permet l'envoi de notifications d'urgence et que le déploiement des prochaines phases aurait permis d'implanter des protocoles d'urgence à l'interne;

CONSIDÉRANT que l'entreprise propose un plan de soutien pour assurer la continuité du service Cobalt visant à offrir la première année de renouvellement sans frais conditionnellement à un engagement de 3 ans du CSS;

CONSIDÉRANT le coût total du renouvellement qui s'élèverait à 26 322 \$, soit pour 3 ans;

DE ne pas renouveler le contrat avec l'entreprise Cobalt intelligence inc.

CRR-026-10-25 : RESPONSABLE D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT la demande des directions d'écoles primaires et secondaires de bénéficier d'un responsable d'immeuble;

CONSIDÉRANT que la convention collective du personnel enseignant prévoit de nommer un responsable d'immeuble dans les milieux où il n'y a pas de direction adjointe et que la direction est affectée à plus d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que la convention collective du personnel enseignant prévoit aussi la possibilité de nommer un responsable d'immeuble dans les milieux où il n'y a pas de direction adjointe et que la direction est affectée à un seul immeuble;

CONSIDÉRANT que, par le passé, le mode de fonctionnement du Centre de services scolaire était plus généreux que les balises prévues dans la convention collective du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la définition de la tâche qui sera fournie par le Service des ressources humaines;

DE nommer un responsable d'immeuble dans les écoles où il n'y a pas de direction adjointe et que la direction est affectée à plus d'un immeuble;

DE nommer un responsable d'immeuble dans les écoles où il n'y a pas de direction adjointe et que la direction est affectée à un seul immeuble.

DE ne pas nommer de responsable d'immeuble dans les écoles où il y a présence d'une direction adjointe.

CRR-027-10-25 : MAINTIEN DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE (10 HEURES PAR SEMAINE À TAUX ET DEMI) POUR QUATRE TECHNICIENS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT la réalité terrain des opérations forestières dans les programmes de foresterie (conduite de machinerie lourde en voirie forestière, abattage et façonnage des bois) qui amène une semaine de travail de 45 à 47 heures en incluant le temps de déplacement;

CONSIDÉRANT l'imposante flotte de machineries lourdes déployée sur les chantiers (3 bûcheuses, 4 transporteurs, 12 pelles mécaniques, 3 tracteurs, 3 niveleuses, 2 camions articulés 6X6, 2 chargeurs sur roue, les unités et camions de service);

CONSIDÉRANT la forte concurrence avec les entreprises dans ce secteur d'activités;

CONSIDÉRANT la difficulté d'embaucher et de retenir des techniciens en formation professionnelle pour le volet mécanique en forêt qui pourrait affecter la pérennité de certains programmes ou poser des enjeux de santé et sécurité du travail auprès du personnel ou au niveau de la sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT que ces ajouts d'heures sont toujours prévus au budget initial d'une année à l'autre et qu'il ne s'agit donc pas d'un ajout de ressources pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien sont beaucoup plus élevés en faisant appel à des fournisseurs externes plutôt que d'entretenir et réparer nous-mêmes nos équipements;

DE maintenir l'ajout d'environ 10 heures par semaine, à taux et demi, pour chacun des quatre techniciens en formation professionnelle (volet mécanique).

M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, présente le plan d'investissement 2025-2026 – MAO et bâtiments

CRR-028-10-25 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2025-2026 – MAO ET BÂTIMENTS

DE recommander l'adoption du plan d'investissement en ressources matérielles.

M^{me} Annie Tremblay présente le plan d'investissement 2025-2026 – Formation professionnelle

CRR-029-10-25 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2025-2026 – FORMATION PROFESSIONNELLE

DE recommander l'adoption du plan d'investissement de la formation professionnelle.

M^{me} Audrey Boulianne, directrice du Service des ressources informatiques, présente le plan d'investissement 2025-2026 – Plan numérique.

CRR-030-10-25 : PRÉSENTATION DES PLANS D'INVESTISSEMENTS 2025-2026 – PLAN NUMÉRIQUE

DE recommander l'adoption du plan d'investissement numérique.

ADOPTÉ

14.5. Budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes 2025-2026

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit approuver le budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes dans le cadre du processus budgétaire 2025-2026 (article 276 de la Loi sur l'instruction publique);

ATTENDU la *Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources*;

ATTENDU la présentation effectuée au comité de vérification le 8 octobre 2025 et sa recommandation positive;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 21 octobre 2025;

En conséquence,

CA-0699-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les budgets 2025-2026 des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes tels que présentés.

A D O P T É

14.6. Budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026

PROPOSITION PRINCIPALE

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 939 350 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 76 073 307 \$;
- un nombre de 32 837 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

ATTENDU que le respect de la cible d'effectif relatif à la mesure 16034 – Mesure générale pour l'optimisation des effectifs a été démontré au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et qu'un renversement de dépenses est donc autorisé pour annuler le déficit créé par cette mesure;

ATTENDU que ce budget prévoit donc un équilibre budgétaire;

ATTENDU que l'imposition gouvernementale d'une cible limitant les dépenses liées aux mesures d'investissement pour 2025-2026 a un impact à la hausse relativement aux dépenses d'entretien et de réparation anticipées;

ATTENDU qu'avant de se faire adresser les compressions budgétaires relatives aux mesures 16032 – Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental, 16034 –

Mesure générale pour l'optimisation des effectifs et 16036 – Nouvelle mesure d'ajustement budgétaire pour une saine gestion financière de l'année scolaire 2025-2026, le Centre de services scolaire avait déjà débuté un plan de redressement en retirant 2,8 millions \$ de ses dépenses prévues;

ATTENDU que ces compressions budgétaires (mesures 16032, 16034 et 16036) imposées au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour 2025-2026 représentent une somme totale de 3,96 millions \$;

ATTENDU la diminution ou le retrait de certaines allocations;

ATTENDU l'augmentation des besoins des élèves et l'obligation de répondre à ces besoins;

ATTENDU le report du budget octroyé par le MEQ dans sa lettre du 4 septembre 2025 dans laquelle il rappelle l'obligation de présenter un budget équilibré et offre son aide en donnant la latitude de cibler, en cours d'année, des actions à poser adaptées à notre contexte;

ATTENDU la présentation effectuée auprès du comité de vérification le 8 octobre 2025;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 21 octobre 2025;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 149 966 038 \$ et des dépenses de 149 966 038 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Les membres du conseil d'administration délibèrent sur la proposition principale.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M. Éric Simard :

D'ajouter les paragraphes suivants au projet de résolution :

ATTENDU que cet équilibre budgétaire est théorique puisque le MEQ considère cette opération de renversement comme une économie anticipée de 3,7 millions \$ qui devra se concrétiser au cours de l'année 2025-2026 tel que décrit à la lettre du 20 juin dernier;

ATTENDU que le Centre de services scolaire n'a aucune marge de manœuvre pour l'embauche de nouvelles ressources pour répondre à ces besoins d'élèves considérant qu'il n'y a pas de provisions prévues au budget initial à cet effet et par conséquent qu'un déficit est très probable;

Certains administrateurs s'expriment sur la proposition d'amendement.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement et s'il y a d'autres propositions d'amendement.

Tous les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M. Pierre Lavoie :

D'ajouter les paragraphes suivants au projet de résolution :

ATTENDU que le conseil d'administration est très inquiet de cette opération de renversement sachant pertinemment que le Centre de services scolaire ne sera pas en mesure de générer une telle économie en cours d'année et que cela se traduira par un déficit de 3,7 millions;

ATTENDU les résultats financiers 2024-2025 qui démontrent un déficit important;

ATTENDU l'impossibilité pour le Centre de services scolaire d'utiliser un montant supérieur à 20 % des mesures dédiées et protégées pour se donner une certaine marge de manœuvre dans le choix des actions à poser pour l'atteinte de la cible de compressions budgétaires ou pour envisager une marge de manœuvre pendant l'année scolaire;

Certains administrateurs s'expriment sur la proposition d'amendement.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement et s'il y a d'autres propositions d'amendement.

Tous les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M^{me} Marie-Eve Sasseville :

D'ajouter le paragraphe suivant au projet de résolution :

ATTENDU que les membres du conseil d'administration ont un très grand malaise à adopter un budget équilibré de cette manière;

Certains administrateurs s'expriment sur la proposition d'amendement.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement et s'il y a d'autres propositions d'amendement.

Tous les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M^{me} Janot Pagé Kroft :

D'ajouter les paragraphes suivants au projet de résolution :

ATTENDU que la présidente du conseil d'administration a reçu, en date du 23 juin 2025, une lettre annonçant que le Centre de services scolaire ne pouvait s'approprier le surplus pour équilibrer le budget et rappelant au conseil d'administration l'obligation d'adopter un budget équilibré;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration demandent à la direction générale de rencontrer le MEQ afin de présenter la situation financière du Centre de services scolaire et les particularités du milieu;

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement et s'il y a d'autres propositions d'amendement.

Les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M. Daniel Gauthier :

D'ajouter le paragraphe suivant au projet de résolution :

ATTENDU que le financement des coûts de système pour 2025-2026 n'est pas, pour les dépenses autres que salariales, à la hauteur de l'inflation anticipée;

Certains administrateurs s'expriment sur la proposition d'amendement.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement et s'il y a d'autres propositions d'amendement.

Tous les membres sont d'accord avec la proposition d'amendement.

Étant donné que tous les membres sont d'accord avec les propositions d'amendement et qu'aucun vote n'est demandé, la proposition principale devient caduque et non avenue. Les administrateurs sont donc invités à voter sur la proposition principale incluant les propositions d'amendement.

CA-0700-10-25

Amendée

CA-0712-10-25

Il est proposé par M^{me} Esther Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE la proposition principale soit acceptée en y ajoutant toutes les propositions d'amendement.

ADOPTÉ

M^{me} Audrey Boulianne, directrice du Service des ressources informatiques, présente les modifications apportées à la Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication.

Suite à la présentation, M^{me} Boulianne se retire pour la décision en raison d'un conflit d'intérêts. Il est 21 h 05.

14.7. Adoption des modifications apportées à la Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication

ATTENDU la *Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CA-0310-06-22;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances syndicales le 28 août 2025 et qu'aucun commentaire n'a été émis;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 16 septembre 2025;

En conséquence,

CA-0701-10-25

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées à la *Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication* telles que présentées.

A D O P T É

M^{me} Audrey Boulianne reprend part à la séance. Il est 21 h 07.

14.8. Entérinement de l'entente entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU que le ministère de l'Éducation a retenu les services du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour la réalisation d'un mandat consistant à offrir, aux centres de services scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, et plus spécifiquement, en trouble du comportement et en trouble relevant de la psychopathologie;

ATTENDU l'affectation de deux ressources professionnelles à titre de chargés de projet pour l'exécution de l'entente;

ATTENDU que le ministère s'est engagé à verser un montant forfaitaire de 242 109 \$ pour l'exécution complète et entière des obligations prévues à l'entente;

ATTENDU que l'entente est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et se terminera le 30 juin 2026;

ATTENDU que toute entente avec un ministère doit être approuvée par le conseil d'administration;

ATTENDU le délai de moins d'une journée accordé pour procéder à la signature;

ATTENDU que la demande d'approbation auprès du conseil d'administration n'a donc pas été effectuée;

En conséquence,

CA-0702-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine l'entente (n° 350053586) entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

14.9. Entérinement de l'entente (n° 350050611) et de l'avenant 1 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets – Élaboration du projet de programme d'études menant à l'attestation d'études professionnelles *Opérateur (trice) de chargeuses pour les cours d'usine*

ATTENDU l'entente de service conclue le 29 mai 2023 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets visant l'élaboration du projet de programme d'études menant à l'attestation d'études professionnelles *Opérateur (trice) de chargeuses pour les cours d'usine*;

ATTENDU que cette entente entrait en vigueur le 5 juin 2023 et se terminait le 31 mars 2025;

ATTENDU que toute entente avec un ministère doit être approuvée par le conseil d'administration;

ATTENDU que ladite demande d'approbation auprès du conseil d'administration a été omise;

ATTENDU qu'un avenant à l'entente a été transmis et signé en date du 31 mars 2025 visant entre autres à prolonger la durée de l'entente jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU que la demande d'approbation auprès du conseil d'administration concernant cet avenant a également été omise;

En conséquence,

CA-0703-10-25

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine l'entente (n° 350050611) et l'avenant 1 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

14.10. Entérinement de l'entente (n° 350050930) et de l'avenant 1 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets – Élaboration du projet de programme d'études menant à l'attestation d'études professionnelles Mécanique et entretien d'équipements

ATTENDU l'entente de service conclue le 8 septembre 2023 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets visant l'élaboration du projet de programme d'études menant à l'attestation d'études professionnelles *Mécanique et entretien d'équipements*;

ATTENDU que cette entente entrerait en vigueur le 24 juillet 2023 et se terminait le 31 mars 2025;

ATTENDU que toute entente avec un ministère doit être approuvée par le conseil d'administration;

ATTENDU que ladite demande d'approbation auprès du conseil d'administration a été omise;

ATTENDU qu'un avenant à l'entente a été transmis et signé en date du 31 mars 2025 visant entre autres à prolonger la durée de l'entente jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU que la demande d'approbation auprès du conseil d'administration concernant cet avenant a également été omise;

En conséquence,

CA-0704-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Ester Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine l'entente (n° 350050930) et l'avenant 1 entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

14.11. Nomination d'un administrateur au poste vacant au sein du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique est constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La secrétaire générale;
- Trois administrateurs.

ATTENDU qu'un poste d'administrateur est devenu vacant au 1^{er} juillet 2025;

ATTENDU le besoin de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection d'un administrateur au comité de gouvernance et d'éthique.

M^{me} Karine Boivin propose M^{me} Marie-Pierre Gagné.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0705-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande à M^{me} Marie-Pierre Gagné si elle accepte la proposition faite à son égard.

M^{me} Marie-Pierre Gagné accepte.

En conséquence,

CA-0706-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

DE désigner M^{me} Marie-Pierre Gagné, administratrice, comme membre du comité de gouvernance et d'éthique, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

A D O P T É

14.12. Nomination d'un administrateur au poste vacant au sein du comité des ressources humaines

ATTENDU que le comité des ressources humaines est constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La direction du Service des ressources humaines;
- Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources humaines;
- Un administrateur.

ATTENDU que le poste d'administrateur est devenu vacant au 1^{er} juillet 2025;

ATTENDU le besoin de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour siéger au comité des ressources humaines;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection d'un administrateur au comité des ressources humaines.

M^{me} Marie-Pier Létourneau propose M^{me} Stéphanie Nadeau.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0707-10-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande à M^{me} Stéphanie Nadeau si elle accepte la proposition faite à son égard.

M^{me} Stéphanie Nadeau accepte.

En conséquence,

CA-0708-10-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Pier Létourneau et RÉSOLU unanimement :

DE désigner M^{me} Stéphanie Nadeau, administratrice, comme membre du comité des ressources humaines, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

ADOPTÉ

14.13. Sollicitation de rencontres par le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets**PROPOSITION PRINCIPALE**

ATTENDU la situation financière préoccupante du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) pour l'exercice 2024-2025 et à venir pour 2025-2026;

ATTENDU le dépôt des états financiers déficitaires de l'année 2024-2025;

ATTENDU les inquiétudes exprimées par les membres du conseil d'administration à cet égard;

ATTENDU les préoccupations des membres du conseil d'administration concernant l'avenir du CSSPB, notamment en matière de ressources humaines et financières, compte tenu des projections de main-d'œuvre et des nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années;

ATTENDU que la mise en œuvre de la stratégie de recrutement et de rétention de personnel actuelle s'inscrit dans une démarche novatrice et créative, laquelle entraîne toutefois des coûts considérables;

ATTENDU que la réussite de cette stratégie repose sur les actions déployées et sur les ressources qui y seront consacrées;

ATTENDU que l'objectif ultime demeure le maintien de services éducatifs de qualité, tout en prévenant les bris de services éventuels;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville :

DE solliciter la tenue de deux rencontres officielles :

1. La première avec le ministère de l'Éducation (MEQ);
2. La seconde avec la députée caquiste de Roberval, M^{me} Nancy Guillemette;

afin d'exposer les enjeux actuels et futurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de discuter des solutions possibles pour assurer la pérennité et la qualité des services offerts à la population.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M^{me} Janot Pagé Kroft :

D'ajouter dans la décision, de la façon suivante, les titres des personnes qui devront être présentes aux rencontres :

*DE solliciter la tenue de deux rencontres officielles **auxquelles assisteront la direction générale, la direction générale adjointe, la présidence du conseil d'administration ainsi que la présidence du comité de vérification** :*

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M. Daniel Gauthier :

D'inverser l'ordre des deux rencontres sollicitées comme suit :

1. La première avec la députée caquiste de Roberval, M^{me} Nancy Guillemette;
2. La seconde avec le ministère de l'Éducation (MEQ);

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par M^{me} Karine Boivin :

De remplacer dans la décision les mots « à la population » par « aux élèves » de la façon suivante :

*afin d'exposer les enjeux actuels et futurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de discuter des solutions possibles pour assurer la pérennité et la qualité des services offerts **aux élèves**.*

Étant donné que tous les membres sont d'accord avec les propositions d'amendement et qu'aucun vote n'est demandé, la proposition principale devient caduque et non avenue. Les administrateurs sont donc invités à voter sur la proposition principale incluant les propositions d'amendement.

QUE la proposition principale soit acceptée en y ajoutant toutes les propositions d'amendement.

ADOPTÉ

15. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

16. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 16 décembre 2025, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

17. Évaluation de la rencontre

Les membres devront remplir le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

18. Levée de la séance

CA-0710-10-25

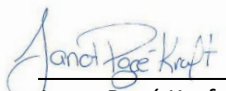
Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 36.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire d'assemblée,


Janot Pagé Kroft
Anne-Sophie Potvin, avocate